

Séance du Mardi 24 janvier 2012

Président : Louis MARGUIER

Présents : Mmes PHILIPPE Marie-Jeanne, FARKAS Sandrine, ANDURAND Marie-Odile, BAUDOT Pascale, Mrs GEVREY Bernard, BRIOTET Jean-Luc, BRIOTET Alexis, BON Jean-François, FAIVRE Laurent, SALIGNON Jean-Paul, GAUTHERON Cyril, BERGERET Jean-Marc

Absent excusé : M. GIRARD Michel, pouvoir à M. Bernard GEVREY

Absents :

- M. TASSIN Xavier

Mme PHILIPPE Marie-Jeanne est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2011

➤ **Contrats d'assurance :**

Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier émanant de la préfecture qui nous demande de retirer la délibération du 13 décembre 2011 autorisant le Maire à signer des avenants reportant l'échéance des contrats d'assurance jusqu'au 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à retirer cette délibération

Après avoir pris connaissance du nouveau contrat d'assurance de la Commune, le conseil municipal autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

➤ **Encaissement de chèque :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser un chèque d'un montant de 457.27 € (caution de location d'un appartement communal), ainsi qu'un chèque de 2909.71 € (remboursement dégâts poteau incendie).

➤ **Chauffage salle des fêtes :**

Le Maire présente deux devis avec des variantes pour le remplacement des radiateurs défectueux de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'entreprise SONELEC pour le remplacement de ces radiateurs, pour un montant HT de 3228.25 €, et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

➤ **Demande de subvention :**

Le chauffage de la salle des fêtes étant défectueux, après avoir étudié un devis de remplacement d'un montant de 3228.25 €, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la DETR, et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

➤ **Logiciels :**

Afin de pouvoir transmettre les données administratives et budgétaires sous forme dématérialisée, il est impératif de s'équiper de logiciels évolutifs.

Le Maire présente deux devis émanant des sociétés MAGNUS et COSOLUCE proposant des packs forfaitaires, logiciels avec formation, et installation intégrées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la société COSOLUCE.

➤ **Ordinateurs :**

Le Maire informe le conseil que les ordinateurs deviennent obsolètes et doivent être remplacés.

➤ **Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise :**

Le Maire expose que :

Le SIVU d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage a été dissout par arrêté préfectoral du 7 janvier 2011,

Le Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2011 a validé le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en supprimant dans l'article 4.5, la référence au SIVU compétent pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Le Maire fait lecture du projet de statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

➤ **Affaires et Questions diverses :**

Le Maire donne lecture de différents courriers reçus en mairie :

- Entretien du chemin communal « des Pâtis » : plusieurs solutions sont envisagées, le Maire propose à la commission des Travaux de se rendre sur place le mercredi 26 janvier à 14h.
- Nuisances drainées par le « Charchot » : Le Maire a pris contact avec la Police de l'Eau.
- Problème d'élagage : un courrier a été envoyé à plusieurs propriétaires dont les plantations débordent sur le domaine public.
- Projet d'installation d'épicerie solidaire : le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce courrier.
- Les demandes de subventions d'associations extérieures sont rejetées à l'unanimité par le conseil municipal.
- Remerciements de la Directrice de l'Ecole Maternelle pour la subvention exceptionnelle accordée par la Commune.
- Le Maire donne lecture de différentes cartes de vœux adressées au conseil municipal

Travaux 2012 :

- Le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de voirie à venir.
- Un curage du ruisseau « le Souris » sera nécessaire.
- Les miroirs dérobés sur la commune ont été remplacés.
- Après avoir donné les résultats du budget 2011, le Maire informe qu'il faudra lancer un emprunt en 2012 pour financer les travaux de voirie.

Dates à retenir :

- Réunion SMICTOM le mercredi 25 janvier à 20h à la salle des fêtes de Rouvres en Plaine.
- Réunion de la Commission des Finances le mercredi 15 février à 19h.
- Rue Nouvelle : Le cabinet GIEN viendra présenter les plans de la Rue Nouvelle le 31 janvier 2012 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures